

SITE FR7312005 « VALLEE DE LA GARONNE DE BOUSSENS A CARBONNE »
ZONE DE PROTECTION SPECIALE AU TITRE DE LA DIRECTIVE OISEAUX
PROJET DE PROGRAMME D' ACTIONS

THEME 1 - PRESERVATION ET RESTAURATION DES HABITATS ET DES ESPECES

Objectif 1-1 – Préserver et restaurer les habitats

Action 111 : Conservation et restauration des ripisylves dans les secteurs à enjeu (héronnières)

Action 112 : Conservation des coteaux boisés et des vieilles forêts

Action 113 : Restauration des roselières

Action 114 : Attractivité des bras morts pour les oiseaux

Action 115 : Aménagement des plans d'eau

Action 116 : Maintien des milieux ouverts et de la mosaïque bocagère

Objectif 1-2 – Protéger les populations

Action 121 : Aménagement des lignes électriques moyenne tension

Action 122 : Fréquentation des milieux sensibles et tranquillité des colonies

THEME 2 – CONNAISSANCES NATURALISTES POUR ASSURER LA GESTION DU SITE

Objectif 2-1 – Suivre les populations

Action 211 : Suivi des populations sur le site

Objectif 2-2 – Suivre l'efficacité des actions de restauration et des nouvelles modalités de gestion des habitats et des espèces

Action 221 : Suivi des habitats et des espèces sur les sites ayant fait l'objet d'interventions

THEME 3 – SENSIBILISATION ET INFORMATION

Objectif 3-1 – Informer et sensibiliser les propriétaires, gestionnaires et usagers

Action 311 : Sensibilisation des acteurs concernés aux enjeux du site

Objectif 3-2 – Informer et sensibiliser le public

Action 321 : Sensibilisation du public

THEME 4 – ANIMATION DU SITE NATURA 2000

Objectif 4-1 – Mettre en œuvre le programme d'action et animer le site

Action 411 : Animation du site Natura 2000

Action 412 : Assistance technique aux porteurs de projet

Objectif 4-2 – Assurer la liaison entre Natura 2000 et les autres procédures d'aménagement du territoire

Action 421 : Assurer la prise en compte des enjeux du site dans l'aménagement de la vallée

Action 111	Conservation et restauration des ripisylves dans les secteurs à enjeu	Priorité 1
-----------------------	--	-----------------------

Habitats et espèces IC concernés :	Milan noir, Balbuzard pêcheur, Aigrette garzette, Bihoreau gris, Martin pêcheur
Objectif 1-1 :	Préserver et restaurer les habitats d'espèces
Résumé de l'action	Assurer le maintien des formations arborées et arbustives favorables à la nidification et au stationnement des oiseaux d'IC (sites avérés et potentiels)
Pratiques actuelles :	Régression des forêts alluviales et artificialisation des berges dans la vallée de la Garonne au cours des dernières décennies
Changements attendus :	Maintien et renforcement des populations
Périmètre d'application :	Cf. cartographie

Description de l'action

Mesure 111-1	Gestion conservatoire des massifs à grands arbres à forte ramure favorables à la nidification des hérons et des rapaces d'IC <i>Lien avec le volet Habitats : fiches 131, 132</i>
Mesure 111-2	Conservation et amélioration des ripisylves et de la qualité des ourlets de végétation surplombant les berges (stationnement et affût pour les hérons, le Balbuzard pêcheur, le Martin pêcheur) <i>Lien avec le volet Habitats : fiches 131, 132, 211</i>

Modalités de mise en œuvre

Cf. fiches actions de la directive Habitat

Engagements

Cf. fiches actions de la directive Habitat

Contrôles et suivi

Cf. fiches actions de la directive Habitat

Objets de contrôles :	Respect des obligations du cahier des charges
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	- Comptage des effectifs nicheurs et autres (lien avec mesure 221)

Propositions élaborées
dans le cadre : Dates des réunions

Action 112	Conservation des coteaux boisés et des vieilles forêts	Priorité 2
----------------------	---	----------------------

Habitats et espèces concernés :	Aigle botté, Milan noir, Grand-duc, Pic noir
Objectif 1-1 :	Préserver et restaurer les habitats
Résumé de l'action	Assurer le maintien et la tranquillité des massifs boisés favorables à la nidification et au stationnement des rapaces d'IC (sites avérés et potentiels)
Pratiques actuelles :	Pas de vigilance particulière. Réduction des surfaces (aménagement, mise en culture, ...)
Changements attendus :	Maintien des surfaces boisées, maintien et renforcement des populations
Périmètre d'application :	Cf. cartographie

Description de l'action

Mesure 112-1	Protection des zones de nidification avérée
Mesure 112-2	Conservation des massifs boisés par le maintien de pratiques sylvicoles extensives <i>Lien avec le volet Habitats : fiche 131</i>
Mesure 112-3	Conservation des massifs boisés dans l'occupation des sols (documents d'urbanisme) <i>Lien avec le volet Habitats : fiche 521</i>
Lien avec autre mesure	- Fréquentation des milieux sensibles et tranquillité des colonies : voir fiche 122

Modalités de mise en œuvre

Maîtres d'ouvrages	Propriétaires, sylviculteurs
Partenaires techniques	CRPF, CETEF, coopératives forestières, associations
Montant de l'action	
Outils financiers	FEADER, Etat
Durée de mise en œuvre	Pendant l'application du DOCOB

Engagements

Mesure 112-2	
Adhésion à la charte Natura 2000	Conservation des massifs boisés par le maintien de pratiques sylvicoles extensives
Engagements non rémunérés	
<ul style="list-style-type: none"> - Non exploitation des zones les plus sensibles pour les oiseaux - - Période d'autorisation des travaux - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions 	

Mesure 112-3 : Cf. fiches actions de la directive Habitat

Contrôles et suivi

Mesure 112-2	
Objets de contrôles :	Respect des engagements
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	<ul style="list-style-type: none"> - Adhésions charte Natura 2000 - nombre de contrats Natura 2000 - Surfaces concernées - Suivi des effectifs (lien avec mesure 221)

Propositions élaborées
dans le cadre :

Dates des réunions

Action 113	Restauration des roselières	Priorité 1
----------------------	------------------------------------	----------------------

Habitats et espèces concernés :	Héron pourpré, Grande Aigrette Blongios nain)
Objectif 1-1 :	Préserver et restaurer les habitats
Résumé de l'action	Préserver et restaurer des roselières (qualité, superficies) dans les secteurs d'eaux calmes (plans d'eau, élargissements du lit, bras morts)
Pratiques actuelles :	Régression des roselières en lien avec l'abaissement de la ligne d'eau, les aménagements et les pratiques sur ou à proximité des plans d'eau
Changements attendus :	Restauration d'habitats favorables à la reproduction et à la nidification des espèces IC
Périmètre d'application :	Cf. cartographie

Description de l'action

Mesure 113-1	Inventaire des sites favorables à l'implantation de roselières à l'échelle du site Natura 2000 et hiérarchisation (faisabilité technique au regard des critères techniques et biologiques)
---------------------	--

Mesure 113-2	Restauration de roselières sur les sites identifiés (plan de gestion et suivi)
---------------------	--

Lien avec autre mesure	Fréquentation des milieux sensibles : voir fiche 122 <i>Lien avec le volet Habitats : fiches 132, 211, 312</i>
-------------------------------	---

Modalités de mise en œuvre

Maitres d'ouvrages	Propriétaires, exploitants, collectivités, associations, fédérations de chasse, UNICEM
Partenaires techniques	Experts naturalistes
Montant de l'action	
Outils financiers	FEADER, Etat, FEDER, AEAG
Durée de mise en œuvre	Pendant l'application du DOCOB

Engagements

Contrat Natura 2000 non agricole non forestier A32311P et R	Restauration et entretien de la ripisylve, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
--	--

Engagements non rémunérés	
- Période d'autorisation des travaux - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions	

Engagements rémunérés	Montant des aides
- Plantations - Protections contre les ragondins (campagnes de piégeage) ? - Travaux annexes de fonctionnement hydrique - Etudes et frais d'expert	

Contrôles et suivi

Objets de contrôles :	Respect des engagements
Indicateurs de suivi :	- Nombre de sites aménagées et surfaces concernées
Quantitatifs et qualitatifs	- Cartographie des sites pertinents - Suivi écologique des sites restaurés

Propositions élaborées
dans le cadre : Dates des réunions

Action 114	Attractivité des bras morts pour les oiseaux	Priorité 2
----------------------	---	----------------------

Habitats et espèces concernés :	Hérons, Martin pêcheur
Objectif 1-1 :	Préserver et restaurer les habitats
Résumé de l'action	Gestion conservatoire des bras morts de Garonne conciliant les différentes fonctions écologiques des bras morts
Pratiques actuelles :	Annexes hydrauliques "perchées" par rapport au lit mineur, dépérissement des saulaies riveraines
Changements attendus :	Restauration d'habitats favorables à la reproduction et à la nidification des espèces IC
Périmètre d'application :	Cf. cartographie

Description de l'action

Mesure 114-1	Conservation et restauration des bras morts <i>Lien avec le volet Habitats : fiches 121, 211</i>
---------------------	---

Lien avec autre mesure	- Conservation et restauration des ripisylves : voir fiche 111
-------------------------------	--

Modalités de mise en œuvre

Cf. fiches actions de la directive Habitat

Engagements

Cf. fiches actions de la directive Habitat

Contrôles et suivi

Cf. fiches actions de la directive Habitat

Propositions élaborées
dans le cadre : Dates des réunions

Action 115	Aménagement des plans d'eau	Priorité 1
----------------------	------------------------------------	----------------------

Habitats et espèces concernés :	Hérons, Martin pêcheur, Balbuzard pêcheur, Milan noir
Objectif 1-1 :	Préserver et restaurer les habitats
Résumé de l'action	Réaménager les plans d'eau de gravières ou de retenues hydroélectriques selon des modalités favorables aux oiseaux
Pratiques actuelles :	Enjeux de biodiversité peu pris en compte dans les projets d'aménagement
Changements attendus :	Restauration d'habitats favorables à la présence des espèces IC
Périmètre d'application :	Cf. cartographie

Description de l'action

Mesure 115-1	Mise au point de cahiers des charges intégrant les enjeux liés aux oiseaux IC pour la conception des projets de réaménagement des plans d'eau de gravières à vocation écologique (à la charge des carriers ou des communes) <i>Lien avec le volet Habitats : fiche 512</i>
---------------------	---

Mesure 115-2	Travaux de restauration d'habitats sur les plans d'eau conformes aux cahiers des charges définis en 115-1
---------------------	---

Lien avec autre mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Conservation et restauration des ripisylves : voir fiche 111 - Restauration de roselières : voir fiche 113 - Aménagement de la vallée : voir fiche 421
-------------------------------	--

Modalités de mise en œuvre

Maîtres d'ouvrages	Industriels, collectivités, propriétaires, associations, fédérations de pêche, fédérations de chasse, UNICEM
Partenaires techniques	Experts naturalistes
Montant de l'action	
Outils financiers	FEADER, Etat, privés collectivités
Durée de mise en œuvre	Pendant l'application du DOCOB

Engagements

Cf. fiches actions de la directive Habitat

Contrôles et suivi

Cf. fiches actions de la directive Habitat

Propositions élaborées
dans le cadre : Dates des réunions

Action 116	Maintien des milieux ouverts et des éléments fixes du paysage	Priorité 1
----------------------	--	----------------------

Habitats et espèces IC concernés :	Aigle botté, Milan noir, Grand-duc
Objectif 1-1 :	Préserver et restaurer les habitats
Résumé de l'action	Maintien de la structure paysagère favorable aux territoires de chasse
Pratiques actuelles :	Enfrichement ou mise en culture des prairies, arasement de haies
Changements attendus :	Restauration d'habitats favorables à la présence des espèces IC
Périmètre d'application :	Cf. cartographie

Description de l'action

Mesure 116-1	Soutien aux pratiques d'exploitation assurant le maintien des parcelles en prairies <i>Lien avec le volet Habitats : fiche 141</i>
Mesure 116-2	- Conservation, entretien et restauration d'un réseau d'alignements d'arbres, de haies et de bosquets de feuillus <i>Lien avec le volet Habitats : fiche 142</i>
Lien avec autre mesure	- Sensibilisation : voir fiche 311

Modalités de mise en œuvre

Cf. fiches actions de la directive Habitat

Engagements

Cf. fiches actions de la directive Habitat

Contrôles et suivi

Cf. fiches actions de la directive Habitat

Propositions élaborées
dans le cadre : Dates des réunions

Action 121	Aménagement des lignes électriques	Priorité 1
----------------------	---	----------------------

Habitats et espèces concernés :	Aigle botté, Milan noir, Balbuzard pêcheur, hérons
Objectif 1-2 :	Protéger les populations
Résumé de l'action	Aménagement des lignes électriques de moyenne tension afin de limiter les risques d'électrocution des oiseaux
Pratiques actuelles :	Convention EDF – Nature Midi-Pyrénées pour identifier les sites sensibles et les aménager
Changements attendus :	Poursuite et renforcement des actions engagées
Périmètre d'application :	Cf. cartographie

Description de l'action

Mesure 121-1	- Identifier les périmètres sensibles des espèces concernées en complément des actions existantes - Inventaire des tronçons de haute tension à risques
---------------------	---

Mesure 121-2	- Protection des armements - Signalisation des lignes par rapport au risque de collision
---------------------	---

Mesure 121-3	- Développer un réseau de correspondants pour le suivi des mortalités
---------------------	---

Modalités de mise en œuvre

Maîtres d'ouvrages	EDF, RTE
Partenaires techniques	Experts naturalistes
Montant de l'action	
Outils financiers	
Durée de mise en œuvre	Pendant l'application du DOCOB

Engagements

Hors contrat Natura 2000	
Engagements rémunérés	Montant des aides

Contrôles et suivi

Objets de contrôles :	
Indicateurs de suivi :	Nombre et linéaires de tronçons protégés
Quantitatifs et qualitatifs	Cartographie

Propositions élaborées
dans le cadre : Dates des réunions

Action 122	Fréquentation des milieux sensibles et tranquillité des colonies	Priorité 1
----------------------	---	----------------------

Habitats et espèces IC concernés :	Toutes espèces d'oiseaux IC
Objectif 1-2 :	Protéger les populations
Résumé de l'action	Mettre en place des aménagements permettant d'orienter la fréquentation et de préserver la tranquillité des sites
Pratiques actuelles :	Pratiques de loisirs de pleine nature parfois préjudiciables aux habitats et aux espèces
Changements attendus :	Arrêt des dégradations, pérennisation des colonies
Périmètre d'application :	Cf. cartographie

Description de l'action

Mesure 122-1	- Identification des sites les plus sensibles à l'échelle du site et devant faire l'objet d'une gestion spécifique de la fréquentation - Préconisations selon les activités <i>Lien avec le volet Habitats : fiche 152</i>
Mesure 122-2	- Mise en défens des zones les plus sensibles du point de vue des espèces d'intérêt communautaire - Orientation de la fréquentation des sites permettant de concilier l'exercice des loisirs de pleine nature et la préservation des milieux <i>Lien avec le volet Habitats : fiche 152</i>
Lien avec autre mesure	- Sensibilisation : voir fiche 311

Modalités de mise en œuvre

Cf. fiches actions de la directive Habitat

Engagements

Cf. fiches actions de la directive Habitat

Contrôles et suivi

Cf. fiches actions de la directive Habitat

Objets de contrôles :	Respect des obligations du cahier des charges
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	- Comptage des effectifs nicheurs et autres (lien avec mesure 221)

Propositions élaborées
dans le cadre : Dates des réunions

Action 211	Suivi des populations sur le site	Priorité 1
----------------------	--	----------------------

Habitats et espèces IC concernés :	Toutes espèces d'oiseaux IC
Objectif 2-1 :	Suivre les populations
Résumé de l'action	Assurer un suivi des populations d'oiseaux d'IC, sédentaires et migrateurs
Pratiques actuelles :	Suivi développés par les associations naturalistes, les fédérations de chasse et l'ONCFS
Changements attendus :	Renforcement du suivi des espèces migratrices, meilleures connaissances sur l'écologie de la ZPS (capacités d'accueil)
Périmètre d'application :	Cf. cartographie

Description de l'action

Mesure 211-1	- Suivi des populations (définition d'un protocole pour chaque espèce)
---------------------	--

Mesure 211-2	- Suivi des habitats d'espèce (définition d'un protocole pour chaque habitat) <i>Lien avec le volet Habitats : fiche 321</i>
---------------------	---

Modalités de mise en œuvre

Maîtres d'ouvrages	Nature Midi-Pyrénées, fédérations de chasse, ONCFS, CRPF
Partenaires techniques	AROMP
Montant de l'action	
Outils financiers	FEADER, Etat
Durée de mise en œuvre	Pendant l'application du DOCOB

Engagements

Mesure 211-1	
Hors contrat Natura 2000	Suivi des populations
Engagements rémunérés	Montant des aides
- Mise au point de protocoles de suivi et d'évaluation - Campagnes d'observation - Rapports d'expertise sur les évolutions constatées	

Mesure 211-2
<i>Cf. fiches actions de la directive Habitat</i>

Contrôles et suivi

Mesure 211-2	
Objets de contrôles :	Protocoles de suivi
Indicateurs de suivi :	
Quantitatifs et qualitatifs	Suivi pluriannuel des effectifs

Mesure 211-2
<i>Cf. fiches actions de la directive Habitat</i>

Propositions élaborées
dans le cadre : Dates des réunions

Action 221	Suivi des espèces et des habitats sur les sites ayant fait l'objet d'interventions	Priorité 1
-----------------------	---	-----------------------

Habitats et espèces IC concernés :	Toutes espèces d'oiseaux IC
Objectif 2-2 :	Suivre l'efficacité des actions de restauration et des nouvelles modalités de gestion des sites
Résumé de l'action	Assurer un suivi des habitats d'espèces d'oiseaux faisant l'objet d'une gestion conservatoire – incluant définition de protocole de suivi
Pratiques actuelles :	Etat initial dans l'état des lieux du DOCOB
Changements attendus :	Meilleure évaluation des enjeux de conservation par espèce et par site. Amélioration des techniques de restauration d'habitats
Périmètre d'application :	Cf. cartographie

Description de l'action

Mesure 221-1	- Suivi des sites faisant l'objet d'intervention <i>Lien avec le volet Habitats : fiche 322</i>
---------------------	--

Modalités de mise en œuvre

Cf. fiches actions de la directive Habitat

Engagements

Cf. fiches actions de la directive Habitat

Contrôles et suivi

Cf. fiches actions de la directive Habitat

Propositions élaborées
dans le cadre : Dates des réunions

Action 311	Sensibilisation des acteurs concernés aux enjeux du site	Priorité 1
----------------------	---	----------------------

Habitats et espèces IC concernés :	Toutes espèces d'oiseaux IC
Objectif 3-1 :	Informer et sensibiliser les propriétaires, gestionnaires et usagers
Résumé de l'action	Mettre en place un projet global et coordonné de sensibilisation des divers acteurs concernés
Pratiques actuelles :	Communication dans le cadre des comités de pilotage et des groupes de travail
Changements attendus :	Meilleure prise en compte des habitats et des espèces dans l'exercice des activités socio-économiques. Meilleure implication des acteurs locaux dans la mise en œuvre du programme d'actions Natura 2000
Périmètre d'application :	Ensemble du site

Description de l'action

Mesure 311-1	- Sensibilisation des industriels, des communes et des propriétaires aux enjeux du site dans le réaménagement des plans d'eau de gravières et la gestion des retenues <i>Lien avec le volet Habitats : fiche 411</i>
Mesure 311-2	- Sensibilisation des élus, propriétaires, exploitants et usagers dans les secteurs à enjeu (colonies, sites de nidification, ...) <i>Lien avec le volet Habitats : fiche 411</i>
Mesure 311-3	- Sensibilisation des pratiquants d'activités de pleine nature (quads, paint-ball, ...) <i>Lien avec le volet Habitats : fiche 411</i>

Modalités de mise en œuvre

Maitres d'ouvrages	Sméag, Nature Midi-Pyrénées, CREN Midi-Pyrénées, Fédérations de Chasse, CRPF, SIPP, UNICEM...
Partenaires techniques	ONCFS
Montant de l'action	
Outils financiers	Europe, Etat, collectivités
Durée de mise en œuvre	Pendant l'application du DOCOB

Engagements

Hors contrat Natura 2000	
Engagements rémunérés	Montant des aides
<ul style="list-style-type: none"> - Rencontres avec les propriétaires et les exploitants - Elaboration et diffusion de guides de bonnes pratiques - Réalisation et diffusion de documents synthétiques d'informations - Visites de terrains lors des chantiers - Réunions d'information - Mise à disposition des opérateurs de terrain des données sur Natura 2000 (cartes, notes de synthèse) 	

Contrôles et suivi

Objets de contrôles :	Rapports annuels de suivi
Indicateurs de suivi :	- Adhésions à la charte Natura 2000
Quantitatifs et qualitatifs	- Contrats Natura 2000

Propositions élaborées
dans le cadre : Dates des réunions

Action 321	Sensibilisation du public	Priorité 1
----------------------	----------------------------------	----------------------

Habitats et espèces IC concernés :	Toutes espèces d'oiseaux IC
Objectif 3-2 :	Informer et sensibiliser le public
Résumé de l'action	Réalisation d'outils pédagogiques et actions d'animation en direction du grand public, des scolaires et des jeunes
Pratiques actuelles :	Actions de sensibilisation sur les oiseaux de la vallée de la Garonne
Changements attendus :	Meilleure sensibilisation prise en compte des habitats et des espèces dans l'exercice des activités socio-économiques. Meilleure implication des acteurs locaux dans la mise en œuvre du programme d'actions Natura 2000
Périmètre d'application :	Ensemble du site

Description de l'action

Mesure 321-1	- Animations en direction du grand public - Lettre info Site - Visites de terrain - Réunions d'information <i>Lien avec le volet Habitats : fiche 421</i>
---------------------	---

Mesure 321-2	- Animations en milieu scolaire et parascolaire (MJC, ...) - Réalisations et animations autour d'expositions itinérantes, spectacles, supports audiovisuels - Jumelages d'écoles riveraines <i>Lien avec le volet Habitats : fiche 421</i>
---------------------	---

Modalités de mise en œuvre

Cf. fiches actions de la directive Habitat

Engagements

Cf. fiches actions de la directive Habitat

Contrôles et suivi

Cf. fiches actions de la directive Habitat

Propositions élaborées
dans le cadre : Dates des réunions

Action 411	Animation du site Natura 2000	Priorité 1
----------------------	--------------------------------------	----------------------

Habitats et espèces IC concernés :	Toutes espèces d'oiseaux IC
Objectif 4-1 :	Mettre en œuvre le programme d'actions et animer le site Natura 2000
Résumé de l'action :	Animation de la mise en œuvre du DOCOB : réunions du comité de pilotage et des groupes de travail thématiques ou géographiques, assistance technique au montage des projets, liaison entre Natura 2000 et les autres procédures de gestion et d'aménagement
Pratiques actuelles :	Animation de la phase d'élaboration du DOCOB
Changements attendus :	Convergence des actions privées et publiques pour la conservation et la restauration du site
Périmètre d'application :	Ensemble du site

Description de l'action

Mesure 411-1	<ul style="list-style-type: none"> - Animation du comité de suivi et des groupes de travail thématiques et géographiques - Animations auprès des porteurs de projets potentiels avec l'appui d'organismes tiers - Suivi technique de la mise en œuvre des actions - Suivi administratif et financier du DOCOB <p><i>Lien avec le volet Habitats : fiche 511</i></p>
---------------------	---

Modalités de mise en œuvre

Cf. fiches actions de la directive Habitat

Engagements

Cf. fiches actions de la directive Habitat

Contrôles et suivi

Cf. fiches actions de la directive Habitat

Propositions élaborées
dans le cadre : Dates des réunions

Action 412	Assistance technique aux porteurs de projets	Priorité 1
----------------------	---	----------------------

Habitats et espèces IC concernés :	Toutes espèces d'oiseaux IC
Objectif 4-1 :	Mettre en œuvre le programme d'actions et animer le site Natura 2000
Résumé de l'action :	Assurer une assistance technique auprès des porteurs de projet pour intégrer les préconisations du DOCOB (CATEZH Garonne, ...)
Pratiques actuelles :	Prise en compte variable et aléatoire des enjeux du site
Changements attendus :	Intégration des préconisations du DOCOB en amont des projets
Périmètre d'application :	Ensemble du site

Description de l'action

Mesure 412-1	- Appui au montage technique, administratif et financier des projets de restauration et de mise en valeur des bords de Garonne <i>Lien avec le volet Habitats : fiche 512</i>
---------------------	--

Mesure 412-2	- Appui technique aux porteurs de projets dans les interventions sur le DPF pour améliorer la prise en compte des enjeux Natura 2000 <i>Lien avec le volet Habitats : fiche 512</i>
---------------------	--

Modalités de mise en œuvre

Cf. fiches actions de la directive Habitat

Engagements

Cf. fiches actions de la directive Habitat

Contrôles et suivi

Cf. fiches actions de la directive Habitat

Propositions élaborées
dans le cadre : Dates des réunions

Action 421	Prise en compte des enjeux du site dans l'aménagement de la vallée	Priorité 1
-----------------------	---	-----------------------

Habitats et espèces IC concernés :	Toutes espèces d'oiseaux IC
Objectif 4-2 :	Assurer la liaison entre Natura 2000 et les autres procédures de gestion, de planification et d'aménagement
Résumé de l'action :	Elaborer les documents nécessaires à la prise en compte des enjeux du site Natura 2000 dans les procédures d'aménagement du territoire
Pratiques actuelles :	Prise en compte variable et aléatoire des enjeux du site
Changements attendus :	Intégration des préconisations du DOCOB en amont des projets
Périmètre d'application :	Ensemble du site

Description de l'action

Mesure 421-1	- Réalisation et diffusion de déclinaisons du DOCOB à l'échelle des différentes entités administratives (communes, EPCI, Pays, ...) pour faciliter le porter à connaissance auprès des acteurs institutionnels sur des projets structurants (documents de planification, programmes financiers, projets d'infrastructures) <i>Lien avec le volet Habitats : fiche 521</i>
---------------------	--

Mesure 421-2	- Préconisations dans l'élaboration des documents d'urbanisme (site et hors site, intégrant par exemple la gestion des zones humides, des boisements, ...) <i>Lien avec le volet Habitats : fiche 521</i>
---------------------	--

Mesure 421-3	- Préconisations dans l'élaboration des schémas d'aménagement et des programmes : SAGE Vallée Garonne, PGE Garonne - Ariège, schémas départementaux des carrières, déchets flottants, plans départementaux de randonnée pédestre et nautique ... <i>Lien avec le volet Habitats : fiche 521</i>
---------------------	--

Modalités de mise en œuvre

Cf. fiches actions de la directive Habitat

Engagements

Cf. fiches actions de la directive Habitat

Contrôles et suivi

Cf. fiches actions de la directive Habitat

Propositions élaborées
dans le cadre : Dates des réunions